



## ARRETE N° ARR 26.337/K

### DELEGATION CONSENTIE A M. DOMINIQUE EBLE - CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DU BIEN VIEILLIR A BRUNOY

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n°26.014/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à la création de trois conseils de quartier,

VU la délibération n°26.015/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de trois adjoints de quartiers,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** A compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, M. Dominique EBLE, Conseiller délégué, reçoit délégation pour le domaine suivant : **Le Bien vieillir à Brunoy.**

**Au titre du Bien vieillir à Brunoy,** M. Dominique EBLE assurera :

- La définition, le pilotage et le suivi d'une politique ambitieuse sur les enjeux du Bien vieillir à Brunoy ;

**ARRETE N° ARR 26.337/K**

**DELEGATION CONSENTIE A M. DOMINIQUE EBLE -  
CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DU BIEN VIEILLIR A  
BRUNOY**

- La traduction des axes de l'analyse des besoins sociaux (ABS) et du renouvellement de cette analyse ;
- La mise en œuvre d'une stratégie globale fondée sur la préparation à la vie à la retraite, le maintien bonne santé, la permanence d'une vie sociale, demeurer bien chez soi ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de prévention relative au risque de la perte d'autonomie, à partir des données d'identification des personnes à risque, la compréhension du processus du déclin fonctionnel, la perception de la fragilité, à partir, notamment, des données SNDS, et des facteurs conduisant à la perte progressive d'autonomie ;
- La promotion des actions favorisant un vieillissement en bonne santé, à partir des déterminants et des comportements positifs de santé, se déclinant par une politique globale et positive en particulier via une communication ciblée ;
- L'encouragement à la permanence d'une vie sociale animée, par des actions fédératrices proposées notamment par la Parenthèse, actions d'accueil, d'écoute et de partage, et d'activités favorisant la santé et l'interaction sociale ;
- L'accompagnement des personnes et des familles affectées par la perte d'autonomie et la recherche des personnes en isolement intégral ;
- L'animation et la participation du Conseil des Sages© en tant que force de propositions ;
- L'organisation d'événements sur la Ville dans le cadre de cette stratégie globale ;
- Le renforcement de la communication, sur le Bien vieillir à Brunoy ;
- Le lien privilégié avec le CCAS, les associations, les institutions et les partenaires engagés auprès de la Ville.

**ARTICLE 2 :** M. Dominique EBLE reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

**ARTICLE 3 :** Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

**ARTICLE 4 :** Dans un esprit collaboratif, M. Dominique EBLE devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Solidarités - Santé.

**ARTICLE 5 :** M. Dominique EBLE est chargé d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de sa délégation.

**ARTICLE 6 :** Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

**ARRETE N° ARR 26.337/K**

**DELEGATION CONSENTIE A M. DOMINIQUE EBLE -  
CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DU BIEN VIEILLIR A  
BRUNOY**

**ARTICLE 7 :** Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

**ARTICLE 8 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et Monsieur le Trésorier de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Dominique EBLE, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 29 mai 2026

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le :

Signature spécimen :

Dominique EBLE

Acte publié sur le site de la Ville le : 03/06/2026

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.337/K

Objet de l'acte : DELEGATION CONSENTIE A M. DOMINIQUE EBLE - CONSEILLER DELEGUE EN CHARGE DU BIEN VIEILLIR A BRUNOY

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260529-BRU\_AR\_26078\_1-AR

Date de l'acte : 29/05/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_26078\_1

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2026